

COMMUNIQUÉ

COVID-19



PAIEMENT DU SERVICE DE CANTINE ET DE GARDERIE

MOIS DE MARS ET AVRIL 2020

Commune du Mont-Dore

Point de situation n°11

La Caisse des écoles du Mont-Dore informe les parents d'élèves qu'en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et de la fermeture des écoles du 20 mars au 22 avril 2020, décidée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le paiement du service de cantine et de garderie a été modifié pour les mois de mars et avril 2020. Ainsi :

-  Les parents ayant payé tout le mois de mars pourront déduire le trop-perçu sur les prestations du mois d'avril et de mai 2020.
-  Les parents n'ayant pas encore payé le mois de mars pourront régler au prorata du nombre de jours de cantine et/ou de garderie pour les mois de mars et avril 2020

Pour plus de renseignements, contactez la Caisse des Écoles au 43 55 32.